

*Commerce, finances et société (XI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle). Recueil de travaux d'Histoire médiévale offert à M. le Professeur Henri Dubois. Textes réunis par Philippe CONTAMINE, Thierry DUTOUR et Bertrand SCHNERB, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, Paris, 1993. (Cultures et civilisations médiévaux, IX).*

## Les « petites villes » du Zwin (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) : des « espaces urbains » inviables ?

Jean-Pierre SOSSON

Damme<sup>1</sup>, Monnikerede<sup>2</sup>, Hoeke<sup>3</sup>, Mude<sup>4</sup> : de « petites villes »<sup>5</sup> de l'estuaire du Zwin<sup>6</sup>. La géographie, la politique du prince<sup>7</sup>, l'économie et le commerce leur ont donné naissance. Sans doute à la fin du XII<sup>e</sup> et au début du XIII<sup>e</sup> siècle.

1. L. Warnkoenig, *Sur la ville de Damme au moyen âge*, dans *Messager des sciences et des arts de la Belgique*, III, 1835, p. 457-474. L. Macquet, *Histoire de la ville de Damme, de ses institutions civiles et politiques et de ses monuments*, Bruges, 1886. H. Hoste, *Damme. V.T.B. uitgave*, Anvers, 1956. R. de Keyser, *Rond het ontstaan van Damme*, dans *Rond de polderstorens*, XX-2, 1978, p. 57-64.

Le premier privilège de la ville de Damme au moyen âge date de 1180 : « (...) quod burgensibus meis de Dam omnibus, infra scabinatum ejusdem ville manentibus (...) ».

(Cf. L. Gilliodts-Van Severen, *Coutumes des pays et comté de Flandre. Quartier de Bruges. Coutumes des petites villes et seigneuries enclavées*. T. II : *Cadsant, Caprycke, Damme, Dixmude, Eecloo*, Bruxelles, 1891, p. 165).

2. B. Hillewaert, *La petite ville de Monnikerede : analyse du relief et étude microtopographique*, dans *Scholae archeologicae*, IV, 1986, p. 1-48 ; *Oostkerke (W.-Vl.) : Het verdwenen stadje Monnikerede*, dans *Archeologie*, 1985-2, p. 118. J. De Smet, *Monnikerede. Een verdwenen zeestad van het Zwin*, dans *Bie-korf*, XLV, 1939, p. 1-8.

La dernière étude en date : B. Fossion, *La petite ville de Monnikerede (1393-1482). Société, administration, finances*, Louvain-la-Neuve, 1987 (UCL, mémoire de licence inédit) ; *Un exemple de décadence urbaine : la petite ville de Monnikerede (1393-1482)*, dans *Bulletin trimestriel du Crédit communal de Belgique*, n° 171, 1990, p. 43-49.

Monnikerede a sans doute reçu ses priviléges comme ville franche avec échevinage propre dans la deuxième moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. La première mention des échevins de Monnikerede date de 1266 (cf. A. De Smet, *L'origine des ports du Zwin. Damme, Mude, Monnikerede, Hoeke et Sluis*, dans *Études d'histoire dédiées à la mémoire de H. Pirenne*, Bruxelles, 1937, p. 136).

3. On connaît une révision et confirmation des priviléges et de la keure de la ville de Hoeke par le comte Louis de Nevers, en date du 18 octobre 1330 (cf. L. Gilliodts-Van Severen, *Coutumes des pays et comté de Flandre. Quartier de Bruges. T. III : Ghistelles, Houcke, Lichervelde, Maldegem, Mercem, Middelbourg, Mude, Munikerede, Neuvliet, Oostbourg*, Bruxelles, 1891, p. 71 sqq.).

4. Mude (aujourd'hui Sint Anna ter Muiden, Royaume des Pays-Bas, prov. Zéland, hameau de Sluis) fut sans doute fondée vers 1200. Un statut de ville franche, avec un échevinage et une keure semblables à ceux de Bruges lui fut concédé en mars 1242 : « (...) quod apud Mudam fecimus francam villam et concessimus omnibus illis de Muda scabinagum et legem ville Brugensis (...) » (cf. L. Gilliodts-Van Severen, *Coutumes des anciens pays et comté de Flandre. Quartier de Bruges*, t. III, Bruxelles, 1891, p. 259).

Vers 1134, un retour offensif de la mer donne naissance au chenal du Zwin<sup>11</sup>. Il n'atteint pas Bruges, mais il constitue un facteur essentiel de son essor économique et commercial<sup>12</sup>. Philippe d'Alsace ne s'y trompe pas qui, dans le cadre de sa politique économique, fonde Damme, en 1180, à l'extrême du Zwin<sup>13</sup>. Comme le souligne A. Verhulst, « le comte, ayant compris que le Zwin ne serait navigable que jusqu'à Damme, décida d'y construire un avant-port pour Bruges, comme il avait fait à Gravelines pour Saint-Omer et à Nieuport pour Dixmude »<sup>14</sup>. S'y ajoute peu après un complexe de petites villes portuaires : Monnikerede, Hoeke, Mude (Sint-Anna-ter-Muiden)<sup>15</sup>.

Au milieu naturel, s'ajoutent plusieurs éléments structurant ou contribuant à structurer en « réseau » ces « petites villes ». D'abord des liens juridiques : ils s'expriment dans le recours au chef de sens, qui n'est en fait « qu'une restriction apportée à la liberté primitive des échevins de consulter qui bon leur semble »<sup>16</sup>. Damme, Sluis, Mude, Monnikerede et Hoeke auront Bruges pour chef de sens<sup>17</sup>. Elles y prendront et rapporteront « chef sens et conseil pour toutes causes dont on interjettera recours devant (leurs échevins) avant jugement »<sup>18</sup>.

Ensuite, et du fait même de leur taille réduite, de nécessaires collaborations au plan de l'exercice du pouvoir échevinal. La confirmation de la keure de Hoeke par le comte Louis de Nevers, le 18 octobre 1330, est à cet égard tout à fait explicite : « (...) quant li troy eschevins de la dite ville de la Houke auront besoing de faire loy, ou aucune chose qui a plainch ban faire appartienne, pour ce quil ne sont que troys, il en porront emprunter un autre, ou tant quil leur en faudra dusque a plain banc faire, ou se mestier est, au Dam, ou a la Monekerede »<sup>19</sup>.

11. Cf. bibliographie citée en note 6 et J.A. Van Houtte, *op. cit.*, p. 34.

12. J.A. Van Houtte, *op. cit.*, *passim*.

13. L. Gilliodts-Van Severen, *Coutumes des pays et comté de Flandre. Quartier de Bruges. Coutumes des petites villes et seigneuries enclavées*, t. II, Bruxelles, 1891, p. 165-166 (premier privilège).

14. A.E. Verhulst, *Histoire du paysage rural en Flandre de l'époque romaine au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, 1966, p. 43.

15. A. De Smet, *L'origine des ports du Zwin, Damme, Mude, Monnikerede, Hoeke et Sluis*, dans *Études d'histoire dédiées à la mémoire de H. Pirenne*, Bruxelles, 1937, p. 125-141.

16. R. Monier, *Le recours au chef de sens, au moyen âge, dans les villes flamandes*, dans *Revue du Nord*, XIV, 1928, p. 8.

17. Au moins dès 1303 : L. Gilliodts-Van Severen, *Coutumes de la ville de Bruges*, I, Bruxelles, 1874, p. 281, n° XXIV. (*Coutumes des pays et comté de Flandre. Quartier de Bruges*, I).

18. Voici l'exemple de Mude (acte du 14 juillet 1351) : « (...) Weet dat wi omme zekere zaken hebben onsen goeden lieden burgmeesters ende scepenen van onser stede van Brughe gheconsenteert ende ghewilcuert, conserveren ende wilcueren dat ghi an hemlieden hooft ende raet nemen zult ende verhaelen van allen zaken daerof dat men voor hu beroepen zal voor vonnesse, ghelic dat onse goeden lieden van onsen anderen smalen steden die hooft an hemlieden pleghen te verhaelne, ghecostumeert hebben (...) » (cf. L. Gilliodts-Van Severen, *Coutumes des pays et comté de Flandre. Quartier de Bruges*, t. III, Bruxelles, 1891, p. 266-267). Il faut noter que l'attribution du chef-sens, comme le note L. Gilliodts-Van Severen, ne se borne pas aux matières de droit civil ou criminel. Elle peut toucher l'administration et les finances.

19. L. Gilliodts-Van Severen, *Coutumes des pays et comté de Flandre. Quartier de Bruges*, t. III, Bruxelles, 1891, p. 76.

L'impact des facteurs écologiques fut important. Qui pourrait en douter ? En tout cas pas le pouvoir<sup>29</sup> : l'ensablement progressif du Zwin, à terme, privait les villes de l'estuaire de leur raison d'être<sup>30</sup>. Il en fut de même des troubles (1482-1492) qui marquèrent, en Flandre, la régence de Maximilien d'Autriche<sup>31</sup> : en incitant, parmi d'autres facteurs, marchands et « nations » étrangers à déserter Bruges<sup>32</sup>, ils provoquèrent un ralentissement des trafics animant le Zwin. Ils n'expliquent pas tout : Bruges, durement touchée, fit mieux que se défendre<sup>33</sup>, grâce notamment à la sayetterie et à la fabrication des futaines. Des facteurs « structurels » pourraient en effet rendre compte de la fragilité, voire de l'inviabilité de ces « petites villes » en cas de crise : population, finances, fonctions économiques, structures professionnelles. Autant d'éléments étroitement intriqués.

### Population

La population<sup>34</sup> : peu nombreuse, de moins en moins nombreuse<sup>35</sup>, prompte à déguerpir « (...) par linjure du temps, continue guerre, famine, peste et devasta-

28. (suite) revenus, appendances et dépendances, sous certaines charges et réservations » (cf. L. Gilliodts-Van Severen, *Coutumes des anciens pays et comté de Flandre. Quartier de Bruges*, t. III, Bruxelles, 1891, p. 251). Précédemment, une lettre de l'archiduc Maximilien, en date du 14 juin 1487, mettait à la disposition de Bruges l'office du bailli de l'eau de L'Écluse (*ibid.*, p. 242).

29. En témoigne, par exemple, un extrait d'un octroi d'emprunt en date du 13 avril 1501 (n.s.) : « (...) comme japiéca après que deuement avons este adverty du grant empirement et declinemant de nostre Zwin et havene de Lescluse, et que jcelle havene estoit tellement remply et empesche de sablon et autres choses tant a l'entree comme es autres parties d'jcelle, que les navires ny povoient entrer ne demourer sans grand peril et dangier ; parquoy estoit apparent que en brief temps ledict Zwyn seroit du tout gaste et destruit, dont ensueroit le reboutement et privation de toute negociacion et marchandise en nostre pays et conte de Flandres, à la totale destruction de nos villes de Bruges, Lescluse, Dam (...) » (cf. L. Gilliodts-Van Severen, *Bruges port de mer. Étude historique sur l'état de la question*, dans *Annales de la Société d'Émulation de Bruges*, 5<sup>e</sup> sér., VII, 1894, p. 55).

30. Leurs répercussions économiques ont été prises en compte par M.K.E. Gottschalk, *Het verval van Brugge als wereldmarkt*, dans *Tijdschrift voor geschiedenis*, LXVI, 1953, p. 1-26.

31. Notamment celle de plage d'échouage.

32. Pour Bruges : J.A. Van Houtte, *De geschiedenis van Brugge*, Tielt-Bussum, 1982, p. 132-133, 191-192.

33. L'article fondamental : J. Maréchal, *Le départ de Bruges des marchands étrangers. XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles*, dans *Annales de la Société d'Émulation de Bruges*, LXXXVIII, 1951, p. 26-74.

34. A ce propos J. Vermaut, *Structural transformation in a textile centre : Bruges from the sixteenth to the nineteenth century*, notamment p. 187-192, dans *The rise and decline of urban industries in Italy and in the Low Countries (Late Middle Ages — Early Modern Times)*, éd. H. Van der Wee, Louvain, 1988, notamment p. 187-192 (Studies in social and economic history, I).

35. Voir aussi H. Van der Wee, *Industrial dynamics and the process of urbanization and de-urbanization in the Low Countries from the late middle ages to eighteenth century. A synthesis*, *ibid.*, p. 342.

36. Les derniers états de la question touchant la population du comté de Flandre au moyen âge : W.P. Blockmans, W. Prevenier et R.W.M. Van Schaik, *Tussen crisis en welvaart : sociale veranderingen 1300-1500*, dans *Algemene geschiedenis der Nederlanden*, IV, Haarlem, 1980, p. 42-51 ; W. Prevenier, *op. cit.*, loc. cit.

Ces contributions ne tiennent pas compte des « pointinghen » que nous exploitons dans ces pages.

37. Cela semble net à Monnikerede : le dénombrement de foyers de 1469 permet d'évaluer la population à 225 individus. Par rapport à 1428, la chute serait de près des deux tiers. Br. Fossion, *La petite ville de Monnikerede...*, p. 59, émet, à cet égard, de sérieuses réserves. Notamment qu'un même coeffi-

## Finances

On sait que l'essentiel des recettes communales provenait généralement de la fiscalité indirecte : impôts sur la consommation tels que les assises du vin et de la bière<sup>42</sup>. Mais, en l'occurrence et vu le petit nombre de consommateurs contribuables, leur apport ne pouvait qu'être réduit ou insuffisant dès lors qu'il était souhaitable, en mettant en place de nécessaires infrastructures, d'aller au-delà de la gestion du quotidien. D'autant qu'il est établi que celle-ci grevait lourdement le budget des « petites » villes<sup>43</sup> : la quasi totalité des recettes de Hoeke est mangée, au XV<sup>e</sup> siècle, par la seule « gestion » de cette minuscule cité<sup>44</sup>. Plus grave, les recettes communales peuvent n'y point suffire : Mude dépendait, depuis 1440-1441, du subside accordé annuellement par Bruges pour faire face à ses frais administratifs<sup>45</sup> et, à partir de 1454, elle se vit même contrainte d'imposer les offices<sup>46</sup>.

Tableau II. Hoeke. « Pointinghen » en % du total des recettes

Sources : AGR, CC, n° 35 671 sqq.

Légende : (1) : date ; (2) : % du total des recettes

(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)
1394-95	57	1418-1419	49	1434-1435	40
—	—	1419-1420	—	1436-1437	—
1399-1400	49	1420-1421	27	1439-1440	83
—	—	1421-1422	51	1440-1441	76
1402-1403	52	1422-1423	—	1441-1442	90
1403-1404	49	—	—	1442-1443	83
1404-1405	65	1427-1428	45	1443-1444	58
1405-1406	—	1428-1429	37	1444-1445	33
1406-1407	55	1429-1430	71	1445-1446	72
—	—	1430-1431	57	1446-1447	62
1410-1411	37	1431-1432	64	1447-1448	58
—	—	1432-1433	52	1448-1449	56
1417-1418	—	1433-1434	—	1449-1450	64

42. Le phénomène est à ce point général qu'il paraît inutile de donner ici la bibliographie le concernant.

43. Pour la Flandre : P. Stabel, « Les dépenses à l'aune des moyens ? Degré d'urbanisation et ressources publiques. Les petites villes en Flandre (du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle) », dans *Bulletin trimestriel du Crédit communal de Belgique*, XLIV, 1990-2, p. 55-57. L'auteur (p. 66) donne des pourcentages précis pour Grammont, Termonde, Alost et Deinze : pour la période 1400-1450, l'administration représente respectivement 15,78, 16,83, 14,84 et 43,67 % du total des dépenses.

44. AGR, CC, n° 35 671 sqq., 1394-1395 sqq.

45. AGR, CC, n° 36 572, 1440-1441, fol. 4 v : « Die de voorseide stede jaerlicx heift te draghene ende zonder de voorseide hulpe, mids der grooter weecheit ende cleeneit van jncommene goede jaerlix ter zelver stede bouf niet en zoude connen ende moghen vulstringhen noch het scependom by dien regieren ». Éd. dans L. Gilliodts-Van Severen, *Coutumes des anciens Pays et comté de Flandre. Quartier de Bruges*, III, Bruges, 1891, p. 241, n. 2.

46. AGR, CC, n° 36 586, 1454-1455, fol. 2 v : « Ontfang van personen die dit jaer eerst jn wetten commen zyn, daerof dat men es ghecostumeert tontfanc van elken ter stede bouf een pond grote ». Éd. *ibid.*, p. 241, n. 1.

Les mesures d'économie proposées<sup>52</sup> par les commissaires aux comptes furent tout aussi classiques et tout aussi classiquement inefficaces : restrictions relatives aux *present wynaen* qui ne pourront être offerts, comme à Damme, qu'à des « gens qui le valent comme le souverain et le receveur général de Flandres, les gens du conseil et offices de mondit seigneur et autres notables »<sup>53</sup>, restrictions touchant la fréquence et l'importance des délégations chargées de négocier les affaires de la cité, amélioration des procédures de contrôle comptable, interdiction, — ce fut le cas à Monnikerede<sup>54</sup>, — d'entreprendre des travaux aussi longtemps que la ville serait endettée.

Il est en tout cas établi que les recettes disponibles ne permettaient pas ou guère de financer des travaux d'envergure de quelque importance. Une comparaison avec Bruges est de ce point de vue éclairante<sup>55</sup> :

Tableau III. Équivalent en journées de salaire d'un maître charpentier brugeois, du total des recettes communales

Sources : AGR, CC, comptes des villes.

Légende : (1) : date (exercice comptable) ; (2) : Bruges ; (3) : Damme ; (4) : Monnikerede ; (5) : Hoeke.

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
1400-1401	164 683	10 056	873	—
1405-1406	105 884	5 813	493	302
1410-1411	153 340	8 436	911	390
1415-1416	120 662	—	—	—
1420-1421	127 009	15 103	696	530
1425-1426	130 196	—	—	—
1430-1431	145 989	15 521	1 199	647

Et il est établi que la quasi totalité des recettes de Hoeke est mangée, au XV<sup>e</sup> siècle, par la seule gestion de cette minuscule cité<sup>56</sup>. Que, de 1393 à 1482, Monnikerede n'a pu investir en travaux d'infrastructure que des sommes dérisoires : de 1394 à 1453, le total des dépenses « travaux publics » consenties par le Magistrat n'équivalut qu'à environ 990 journées de salaire d'un maître-maçon brugeois<sup>57</sup> ! Seule

52. Elles sont évoquées, à propos de Damme, par J.-P. Sosson, *Finances urbaines et travaux publics. À propos de Damme au XV<sup>e</sup> siècle*, dans *Actes du 1<sup>er</sup> Congrès de l'Association des Cercles francophones d'histoire et d'archéologie de Belgique*, 28-31.VIII.1980, III, Comines, 1982, p. 63-64.

53. AGR, CC, n° 33 575, fol. 1 v.

54. AGR, CC, n° 36 391, fol. 9-9 v : « Item datsij hem voord an wachten en hoeden van temmerne of maetsene tote an der tijd dat de stede uute harer sculd werd (...). »

55. D'autres éléments de comparaison touchant quelques petites villes du quartier de Gand (Grammont, Termonde, Alost, Deinze) peuvent être trouvés dans P. Stabel, « *Les dépenses à l'aune des moyens ?* », *loc. cit.*, p. 61.

56. AGR, CC, n° 35 671 sqq. Les dépenses liées à l'administration peuvent atteindre, à Monnikerede, 45 % du total des dépenses de la ville (B. Fossion, *La petite ville...*, p. 157-158).

57. J.-P. Sosson, *A propos des « travaux publics » de quelques villes de Flandre aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles : impact budgétaire, importance relative des investissements, technostuctures, politiques économiques*, dans *L'initiative publique des communes de Belgique. Fondements historiques (Ancien Régime)*. Colloque international, Spa, 1<sup>er</sup>-4 sept. 1982. Actes, Bruxelles, 1984, p. 185 (Crédit communal de Belgique. Coll. Histoire, sér. in-8°, n° 85).

Tableau IV. Hoeke (1400-1450). Équivalent en journées de salaire d'un maître charpentier brugeois, du total de la taille (« pointinghe »)

Sources : AGR, CC, n° 35 673 sqq.

Légende : (1) : date (exercice comptable) ; (2) : équivalent en journées de salaire.

(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)
1399-1400	192	1427-1428	288	1440-1441	661
1402-1403	240	1428-1429	240	1441-1442	793
1403-1404	200	1429-1430	288	1442-1443	719
1404-1405	310	1430-1431	368	1443-1444	672
1406-1407	200	1431-1432	368	1444-1445	504
1410-1411	144	1432-1433	288	1445-1446	576
1418-1419	224	1434-1435	288	1446-1447	456
1421-1422	250	1439-1440	552	1447-1448	384
				1449-1450	371

Pour le reste, il est au moins économiquement et financièrement paradoxal qu'une part appréciable des recettes communales provienne des droits d'issue, droits dûs « lorsqu'un bien passe d'un membre d'une communauté (d'une ville le plus souvent), à une personne qui n'en fait pas partie, entre vifs ou à cause de mort »<sup>68</sup> :

Tableau V. Monnikerede et Hoeke.  
Montant des droits d'issue en % du total des recettes

Sources : AGR, CC, comptes des villes.

Légende : (1) : date (exercice comptable) ; (2) : Monnikerede ; (3) : Hoeke.

(1)	(2)	(3)
1400-1401	15,6	—
1405-1406	7,6	45
1410-1411	8,3	14,9
1415-1416	—	—
1420-1421	16,6	23,3
1425-1426	—	—
1430-1431	8,3	24,1
1435-1436	60,8	—
1440-1441	2,2	9,8
1445-1446	10,2	18,5

#### Fonctions économiques et structures professionnelles

Peu ou pas diversifiées, souffrant dès lors de rigidités, fonctions économiques et structures professionnelles réduisirent encore la marge de manœuvre dont disposaient les Magistrats.

68. Ph. Godding, *Le droit privé dans les anciens Pays-Bas méridionaux du 12<sup>e</sup> au 18<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, 1987, p. 68 (Académie royale de Belgique, Mémoires de la Classe des Lettres, coll. in 4<sup>o</sup>-2<sup>e</sup> sér., XIV-1).

res nécessaires, de s'adapter à la demande, voire d'entamer une certaine reconversion. La présence d'un important secteur d'industries de luxe<sup>77</sup>, — en 1394-1396, il rassemble sans doute 7 % de la population active<sup>78</sup>, — est à cet égard significatif : l'artisanat brugeois est capable de répondre aux besoins d'une clientèle dotée d'un pouvoir d'achat élevé, en l'occurrence marchands étrangers et hauts fonctionnaires princiers.

Dans les avant-ports de Bruges, rien de tel. Mais, pour autant qu'on le sache, une quasi « monoculture » artisanale axée sur le mesurage, le conditionnement et le transport des biens relevant de leurs « étapes », et la satisfaction des besoins courants d'une population urbaine.

A Damme, de loin le plus important des avant-ports de Bruges avec L'Écluse, outre quelques fonctions administratives, 17 métiers seulement apparaissent dans les « pointinghen » de 1394-1395, 1395-1396, 1397-1398 et 1399-1400<sup>79</sup>. Ils se répartissent en six secteurs : commerce de l'argent et courtage, mesurage, conditionnement et manutention, bâtiment et terrassement, alimentation, batellerie, éclairage<sup>80</sup>.

L'éventail se rétrécit encore à Monnikerede : huit métiers<sup>81</sup>, à savoir les mesureurs, poissonniers, fournisseurs<sup>82</sup>, bateliers, tisserands, bouchers, fruitiers et cordonniers ; quelques professions repérées au hasard des listes de taille : barbier, forgeron, meunier, couvreur de chaume, boulanger, tailleur, vitrier<sup>83</sup>. Sans doute guère plus à Hoeke et Mude<sup>84</sup>.

Toute reconversion paraît donc problématique. Et s'échapper de ce *Verlagssystem* urbain, aléatoire. De plus, à supposer qu'elles en aient les moyens financiers, se doter des infrastructures nécessaires à leur développement ne pourra se faire qu'en ayant recours à de la main-d'œuvre et à des entrepreneurs « étrangers ».

Le cas de Damme l'illustre presque caricaturalement. De 1463 à 1467, la ville reconstruit son hôtel de ville. L'affaire était d'importance : 16 023 livres parisis. Faute d'artisans en nombre suffisant, disposant de capitaux et partant capables d'affronter la concurrence, conception, projets, plans, contrôle technique des travaux, adjudications échappent aux citoyens de Damme<sup>85</sup>. S'évanouissait donc la possibilité de soutenir l'emploi et de fixer sur place les dépenses dérivées de consommation qu'aurait

77. A propos de leur importance, notamment dans l'optique d'une possible reconversion économique : H. Van der Wee, *Industrial dynamics and the process of urbanization and de-urbanization in the Low Countries from the late Middle Ages to the Eighteenth century. A synthesis*, loc. cit., p. 336-337.

Nous comptons revenir ailleurs sur ce problème, notamment en ce qui concerne l'emploi. Les effectifs de main-d'œuvre en cause devraient absolument être appréciés.

78. I. De Meyer, *op. cit.*, loc. cit., p. 31.

79. AGR, CC, n° 33 545, fol. 22 sqq ; n° 33 546, fol. 5 sqq ; n° 33 547, fol. 5 sqq ; n° 33 549, fol. 6 sqq.

80. M. Van Cauwenberghe, *op. cit.*, p. 143.

81. B. Fossion, *La petite ville de Monnikerede...*, p. 66-68.

82. Livreurs de poisson séché.

83. Sur base d'un dépouillement systématique des comptes communaux.

84. Les listes de « pointinghen » ne précisent pas hélas ! la profession des imposés.

85. J.-P. Sosson, *Finances urbaines et travaux publics. À propos de Damme au XV<sup>e</sup> siècle*, loc. cit., p. 66-67.